

## **REGLEMENT DES FACTURES**

Chaque trimestre fait l'objet d'une facturation :

1er trimestre – OCTOBRE / 2e trimestre – JANVIER / 3e trimestre – AVRIL

Vous avez différentes possibilités pour régler ces factures trimestrielles :

1. paiement de la totalité de la facture dans le mois qui suit sa réception
2. paiement par virement automatique sur le compte bancaire du collège. Le collège n'est pas autorisé à prélever votre compte, c'est à vous de faire la démarche auprès de votre banque à l'aide du RIB du collège. (ci-dessous) Indiquer de préférence le nom de l'enfant si celui-ci est différent de l'adulte payeur.  
En 9 mensualités de septembre à mai + le solde restant à payer en juin.  
Un document sera joint à la facture du 3e trimestre pour fixer le montant de la dernière mensualité (juin)

	Si acompte versé lors de l'inscription (120 €)	Sans acompte versé
EXTERNE	86,00 €	96,00 €
DP 5 Jours	196,00 €	206,00 €
DP 4 Jours	176,00 €	186,00 €
INTERNE	350,00 €	360,00 €

**Ajouter à ce montant 9 € si vous avez choisi l'option 2 et 15 € si vous avez choisi l'option 3.**

Si vous optez pour le virement automatique, nous vous signalons que les factures trimestrielles vous seront adressées à titre d'information et qu'elles ne devront pas faire l'objet d'un règlement supplémentaire.

**L'envoi des factures pourra se faire par mail si accord de la famille.**

**RIB : FR76 1720 6005 7443 3133 2901 013**  
**Code BIC : AGRIFRPP872**

---

---

## **TICKETS REPAS POUR LES ELEVES EXTERNES**

Pour les élèves externes qui souhaitent prendre un repas au collège, des carnets de 10 tickets sont en vente pendant la récréation du matin (9h50 - 10h05) le lundi - mardi et jeudi au bureau de la gestionnaire.

**Pas de vente à l'unité.** Ces tickets restent valables pour les années scolaires suivantes. **Prix du carnet : 7.10 €**  
Le ticket sera demandé à l'élève lors de son passage au self par un surveillant. Inutile de s'inscrire ou de réserver à l'avance.